



HAL
open science

Remettre les vaches à leur place.

Lucile Garçon, Antoine Doré, Marie Gisclard, Bastien Trabucco

► **To cite this version:**

Lucile Garçon, Antoine Doré, Marie Gisclard, Bastien Trabucco. Remettre les vaches à leur place.. *Géo-Regards: Revue Neuchâteloise de Géographie*, 2023, 16, pp.35-50. 10.33055/GEOREGARDS.2023.016.01 . hal-04613455

HAL Id: hal-04613455

<https://hal.inrae.fr/hal-04613455v1>

Submitted on 16 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANIMAUX SAUVAGES EN VILLE

Quelles cohabitations?




EDITIONS
ALPHIL
PRESSES
UNIVERSITAIRES
SUISSES

N°16, 2023

GÉO-REGARDS

SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

ANIMAUX SAUVAGES EN VILLE : QUELLES COHABITATIONS ?

**PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE SILVIA FLAMINIO,
MAUD CHALMANDRIER, JOËLLE SALOMON CAVIN**

N° 16, 2023

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE
ET INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2024

Rue du Tertre 10

CH-2000 Neuchâtel

www.aphil.ch

www.aphilrevues.com

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch

© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards: cahiers de l'Institut de géographie*. *Géo-Regards* est, entre autres, référencé par Elsevier (Scopus), sur le portail Mir@bel, et par le Comptoir des presses d'universités. La revue figure sur la liste des revues scientifiques de l'Union géographique internationale.

N° 16, 2023

DOI: 10.33055/GEOREGARDS.2023.016.01

ISSN 1662-8527

ISBN 978-2-88930-622-0

ISBN PDF 978-2-88930-623-7

ISBN Epub 978-2-88930-624-4

Abonnements	L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à <i>Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie</i> . Cotisations annuelles: membre ordinaire: 40 fr.; couple: 60 fr.; étudiant(e): 20 fr. Abonnement (sans adhésion): 33 fr. Société neuchâteloise de géographie Case postale 53 2006 Neuchâtel www.s-n-g.ch
Vente directe et librairie	Éditions Alphil-Presses universitaires suisses Rue du Tertre 10 2000 Neuchâtel commande@aphil.ch
Vente version électronique	www.aphilrevues.com
Éditeurs	Patrick Rérat (Université de Lausanne), Étienne Piguet (Université de Neuchâtel)
Comité scientifique et de rédaction	Roger Besson (Uni. de Neuchâtel), Patrick Bottazzi (Uni. de Berne), Frédéric Dobruszkes (Uni. libre de Bruxelles), Marion Ernwein (Uni. of Oxford), Marie-Christine Fourny (Uni. Grenoble Alpes), Jean-Marie Halleux (Uni. de Liège), Hugues Jeannerat (Uni. de Neuchâtel), Francisco Klauser (Uni. de Neuchâtel), Laurent Matthey (Uni. de Genève), Étienne Piguet (Uni. de Neuchâtel), Raffaele Poli (Uni. de Neuchâtel), Martine Rebetez (Uni. de Neuchâtel), Jean Ruegg (Uni. de Lausanne), Joëlle Salomon Cavin (Uni. de Lausanne, responsable de la présentation des thèses), Ola Söderström (Uni. de Neuchâtel), Thierry Theurillat (Haute École Arc), Mathieu van Criekingen (Uni. libre de Bruxelles)
Traduction des résumés	Hubert Rossel et les auteurs
Photographie de couverture	Silvia Flaminio, Mulhouse, 2018
Secrétaire de rédaction	Léonard Schneider
Responsable d'édition	Sandra Lena, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

REMETTRE LES VACHES À LEUR PLACE LES ANIMAUX DIVAGANTS, À L'OMBRE D'UN MARRONNIER CORSE

LUCILE GARÇON, INRAE, Département ACT, UMR AGIR,
lucile.garcon@inrae.fr

ANTOINE DORÉ, INRAE, AGIR (UMR 1248), antoine.dore@inrae.fr

MARIE GISCLARD, INRAE, Département ACT, UMR AGIR,
Marie.Gisclard@inrae.fr

BASTIEN TRABUCCO, INRAE, Département ACT, UMR AGIR,
bastien.trabucco@inrae.fr¹

RÉSUMÉ

En Corse, si les animaux en liberté font partie du paysage, les bovins circulant en ville sont unanimement considérés comme n'étant pas à leur place et qualifiés de « divagants ». Cherchant à démêler les situations que recouvre le terme de « divagation », cet article met en perspective la manière dont les acteurs qualifient l'agentivité des animaux et la responsabilité des humains à leur égard. Il décrit ainsi la diversité des acteurs concernés, des manières de poser le problème et les difficultés à apporter des réponses. Il montre qu'en transgressant les frontières qui leur sont assignées ces animaux contribuent à requalifier l'activité d'élevage et les espaces qu'ils fréquentent, autant qu'ils sont le produit de leurs progressives transformations.

Mots-clefs : ville-campagne, sauvage-domestique, humains-animaux, élevage, agentivité.

¹ Conception du projet : Antoine Doré et Marie Gisclard.

Enquêtes ; collecte, analyse et interprétation des données ; rédaction de la version originale de l'article, relecture et modifications : Antoine Doré, Marie Gisclard, Lucile Garçon, Bastien Trabucco.

INTRODUCTION

«*La Corse est le paradis du bétail errant*» (RENUCCI, 1970). Si cartes postales et guides touristiques arborent des images de vaches sur les plages, les habitant-e-s se plaignent de la présence de ces animaux sur les routes, les chemins, dans les jardins et désormais dans les principales villes de l'île. Le phénomène est suffisamment important pour faire l'objet d'un traitement médiatique régulier, dénonçant les dégâts matériels et humains qu'ils occasionnent sur les routes et jusque dans les centres urbains. Ces animaux – dont le nombre est difficile à quantifier mais qui s'élèverait à plusieurs milliers voire à une dizaine de milliers d'individus – sont alors communément qualifiés de «*divagants*». Si une telle catégorie semble adaptée pour qualifier et gérer des situations accidentelles d'animaux d'élevage échappés d'un enclos, elle l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit de traiter du bétail errant, en particulier dans les espaces urbains. C'est pourtant bien cette catégorie quasi exclusive de qualification et de gestion qui s'est imposée en Corse.

Contrairement à d'autres notions assez couramment mobilisées et discutées en sciences sociales telles que celles d'errance (BOBBÉ, 1999; IRVINE, 2003; PEARSON, 2017), de féralité (BUBANDT et TSING, 2018; CLANCY et al., 2021; BARUA, 2022), de marronnage (DIGARD, 1992; BONDAZ, 2012) ou encore de liminalité (DONALDSON et al., 2016) des animaux, celle de «*divagation*» reste à ce jour très peu travaillée dans la littérature. Elle recouvre pourtant des spécificités notables, au premier rang desquelles ses origines administratives et policières qui, nous le verrons, font de l'identification des responsables de ces animaux et des dommages qu'ils produisent l'un des enjeux principaux des efforts de cadrage d'une situation complexe. Adoptant une approche nominaliste, cet article entend proposer une première mise à plat empirique des significations pratiques d'une telle catégorie dans un contexte géographique où elle s'impose comme un opérateur de définition et de prise en charge d'une situation qui s'apparente à un problème pernicieux (RITTEL et WEBBER, 1973) pour lequel il est difficile de stabiliser une formulation claire et de trouver des solutions satisfaisantes.

Les études sociales de la place des animaux en ville se sont intéressées à une diversité d'espèces allant des animaux dits de compagnie tels que les chiens (PEARSON, 2021) et les chats (JOHNSTON, 2023), aux animaux dits sauvages tels que les goélands (GRAMAGLIA, 2010), les pumas (ZITOUNI, 2004), les perruches (BERTHIER et al., 2017), mais aussi les punaises de lits, les mouches ou les rats (BIEHLER, 2013). La place des animaux «*de ferme*» dans les espaces urbains des pays du nord reste cependant très peu étudiée, à l'exception de quelques travaux récents portant sur l'élevage en ville (JABIOT et DELFOSSE, 2021), dans le sillage des recherches sur l'agriculture urbaine et périurbaine. Mais les bovins y sont absents, à l'exception d'un nombre relativement important de travaux historiques sur les vaches en milieu urbain jusqu'au début du XX^e siècle (VATIN, 1990; PHILO, 1995).

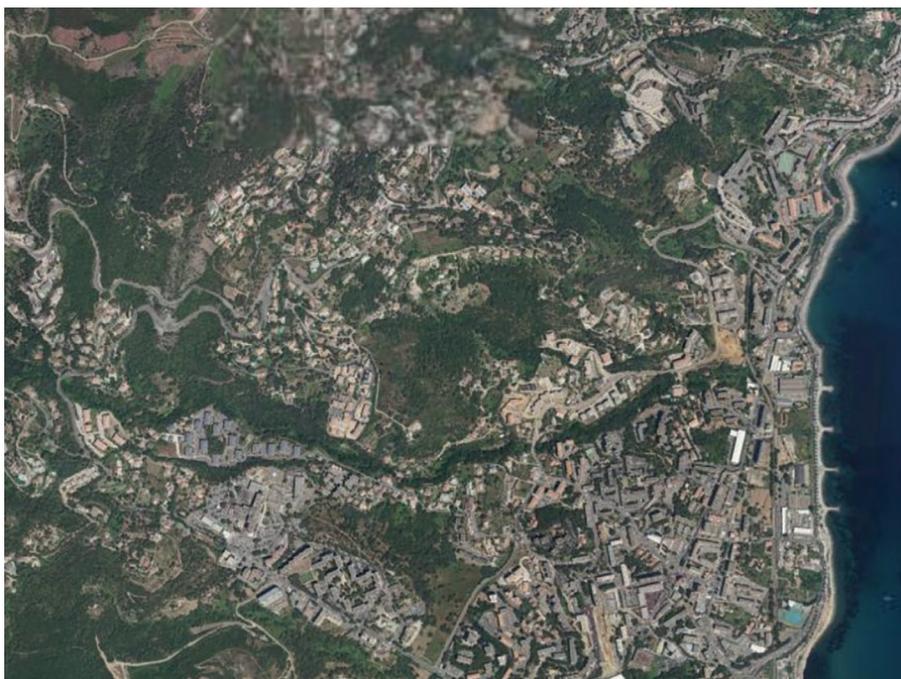
La présence contemporaine de bovins en ville en Corse produit un effet loupe particulièrement original pour interroger les relations villes-campagnes au prisme des mobilités animales. Un tel cas d'étude permet en effet de faire un pas de côté par rapport à une littérature qui éclaire les relations ville-nature au prisme souvent d'une analyse des recompositions des catégories de sauvage et de domestique. Ici,

ce n'est pas exactement la catégorie de « *sauvage* » qui est convoquée pour appréhender ces animaux « *de ferme* » apparemment libres de vaquer où bon leur semble. Ce n'est pas non plus exactement celle de « *domestique* » telle qu'elle est habituellement appréhendée dans les espaces urbains peuplés d'animaux de compagnie qui est mobilisée. Ainsi, la divagation du bétail génère un brouillage inconfortable des catégories habituelles d'entendement et de traitement des enjeux relatifs à la « *juste place* » (MAUZ, 2002) des animaux dans des espaces anthropisés comme les villes où certains objets, certains humains et certains animaux (GULLO et al., 1998 ; BLANC, 2000 ; DAVIS, 2000 ; JEROLMACK, 2008) sont synonymes de désordre (DOUGLAS, 1966) et font l'objet d'efforts anciens et constants d'exclusion (PHILO, 1995). S'il reflète un consensus sur le fait que le bétail en ville n'est pas à sa place, le terme de divagation traduit aussi l'embarras des humains, notamment des pouvoirs publics à proposer des solutions et à se coordonner pour agir.

Cet article analyse la manière dont les animaux dits divagants et la mise en problème de leur présence et de leurs mobilités requalifient les espaces urbains et ruraux ainsi que les activités des personnes censées s'en occuper. En interrogeant les espaces parcourus par les animaux, nous appréhendons la façon dont les frontières sauvage/domestique et urbain/rural sont conçues, transgressées, et comment certains acteurs agissent pour maintenir ou limiter ces transgressions. Pour cela, nous nous appuyons sur une enquête conduite entre décembre 2021 et décembre 2022 pendant laquelle vingt-six entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'éleveurs, d'habitant-e-s et élu-e-s de communes urbaines et rurales, de représentant-e-s d'organismes de gestion de la nature, de la fédération départementale des chasseurs, d'associations de défense des animaux, d'associations de victimes et d'agents de police municipale. Nous nous appuyons également sur une revue de presse régionale², incluant aussi quelques médias de diffusion nationale, mentionnant le terme de « *divagation* » animale en Corse. L'analyse thématique des entretiens et du traitement médiatique du problème a permis de caractériser la façon dont sont co-construites et négociées collectivement, d'une part la qualification des animaux à l'interface entre sauvage et domestique, et d'autre part la qualification des espaces à l'interface entre ville et campagne. Nous montrons alors que ces animaux gravitent dans les zones grises de la modernité et circulent dans des espaces où « ils n'ont pas leur place ».

Nous démarrons l'article par la chronique d'un quartier de la ville de Bastia particulièrement touché par la présence de bovins. Le récit que nous proposons vise à mettre en relief la diversité des acteurs concernés, des manières de poser le problème et les difficultés à concevoir ou mettre en œuvre des solutions. Dans une seconde partie, nous mettons en perspective l'agentivité des animaux et la responsabilité des humains à leur égard pour mieux démêler les situations que couvre le seul terme de divagation. Enfin, la troisième partie met en évidence le lien entre qualification des animaux divagants et disqualification des espaces et de l'élevage.

² Entre avril 2015 et janvier 2022, 194 articles contenant le mot « divagation » ont été publiés dans le quotidien *Corse Matin*.



Figures 1 et 2 : Vues aériennes de Bastia en 1948 et 2019. Source : IGN.

CHRONIQUE : SUR LES HAUTEURS DE BASTIA

Depuis quelques années, à Paese Novu, quartier résidentiel construit dans les années 1970 sur des terres agricoles des hauteurs de Bastia (figures 1 et 2), les habitant-e-s se plaignent de la présence de vaches dans les rues. Quand elles n'étaient que quelques-unes, ces dernières amusaient les enfants, mais depuis quelque temps, elles sont décrites comme un fléau. Les radios locales relaient le mécontentement de la population tout en signalant la localisation des animaux dans le quartier pour avertir d'un éventuel danger. Les habitant-e-s constatent que les vaches sont plus nombreuses qu'avant et posent problème. Parce qu'elles sont agressives et font peur, parce qu'il y a aussi des taureaux, parce que ces animaux s'introduisent jusque dans l'enceinte de l'hôpital et des villas, endommageant poubelles et jardins, parce qu'elles circulent de nuit sur les routes au risque d'être percutées par une voiture ou parce qu'elles attaquent les passant-e-s: «*Faire un jogging ou une balade revient à faire de la tauromachie*», estime l'un d'entre eux lors d'un entretien.

En avril 2021, suite à l'attaque d'une habitante du quartier, des citoyen-ne-s ont fondé une association de victimes des animaux en divagation: Cambia Avà, «*il faut que ça change maintenant*». Attaquée devant chez elle, cette habitante, devenue présidente de l'association, a contribué à en accroître la visibilité en témoignant auprès de médias locaux et nationaux et en collectant les témoignages d'autres victimes, dans toute la Corse. Interrogée par un journaliste de *Corse Matin*, elle affirme: «*Notre but est de défendre les victimes de la divagation des animaux présents dans tous les lieux urbanisés.*»³ Par le biais d'un groupe Facebook (figures 3 et 4), elle rend publics les éléments qu'elle recueille par mail ou par MMS, à partir desquels elle interpelle une diversité d'acteurs.

L'association accuse d'abord le maire de Bastia qui «*aurait les moyens de faire des battues administratives mais ne le fait pas*». Elle organise aussi des manifestations devant la Chambre d'agriculture pour faire réagir les éleveurs, les éleveuses et leurs représentant-e-s. Elle interpelle également les membres des principaux partis politiques qui siègent à l'Assemblée de Corse. Enfin, considérant que de nombreux maires n'ont pas les moyens d'honorer les responsabilités qui leur incombent, et critiquant les élu-e-s de la Collectivité de Corse, elle s'adresse aux préfet-e-s pour inciter l'État à se saisir du problème.

Le maire de Bastia affirme vouloir «*préserver Bastia*» de la divagation par l'intermédiaire de la police municipale. Jusqu'à présent la seule manière d'affronter le problème a consisté à organiser des battues administratives. Lorsque des habitant-e-s aperçoivent des animaux en ville, ils effectuent un signalement auprès de la police nationale, qui transmet l'information à la police municipale, laquelle sollicite l'organisation d'une battue auprès des services de l'État. Le cabinet de la Préfecture produit alors un arrêté et prend contact avec la Direction départementale emploi, travail, solidarités et protection des populations (DDETSPP) qui mobilise des tireurs agréés par la préfecture pour intervenir durant la nuit.

³ «La divagation animale en débat avec l'association Cambia Avà», *Corse Matin*, lundi 6 septembre 2021.



Figures 3 et 4 : Publications de l'association Cambià Avà sur Facebook.

Les polices (nationale et municipale) sont mobilisées pour couper ou dévier la circulation, afin de protéger la population : en pleine ville, un animal qui ne serait que blessé peut s'avérer très dangereux. Puis, les services techniques envoient un-e agent-e ramasser et stocker les bêtes abattues dans un endroit accessible au camion d'une entreprise d'équarrissage mobilisée en fin d'opération. La mairie assume l'ensemble des coûts de ces opérations : les cartouches, les frais engendrés par les interventions de nuit de la police et des services techniques, ainsi que le coût de l'équarrissage.

Des associations de protection des animaux s'opposent à de telles mises à mort, ce qui conduit la mairie de Bastia à envisager d'autres solutions, mais qui demeurent difficiles à mettre en œuvre. Installer des pièges et aménager des parcs mobiles, un enclos ou une fourrière *ad hoc* aux abords de la ville coûterait cher et ne peut être qu'une solution temporaire, dans la mesure où la législation européenne oblige à l'abattage des animaux si leur propriétaire n'est pas identifié au bout de sept jours. Procéder à des abattages en marge du tissu urbain pose un problème d'accessibilité pour l'entreprise d'équarrissage chargée d'évacuer les carcasses. L'idée d'installer des éleveurs et éleveuses pour « *occuper le terrain* », comme le dit une agente municipale, et repousser ainsi ces animaux loin des limites de la ville se heurte à des problèmes de disponibilité du foncier. Et il n'est pas envisageable de verbaliser les éleveuses et éleveurs des environs : « *On ne va pas le faire, il faut travailler ensemble, ils ont déjà suffisamment de pression* » explique un agent municipal.

En effet, éleveuses et éleveurs sont souvent tenu-e-s pour responsables des problèmes causés par les vaches. La plupart se défendent en pointant du doigt ceux que l'on désigne comme de simples « *détenteurs d'animaux* », des « *pensionnés* » ou des « *chasseurs de primes* », qu'il faut distinguer des « *vrais* » et « *bons éleveurs* » ou encore des « *éleveurs vertueux* ». Éleveurs et éleveuses dénoncent par ailleurs l'inaction des institutions chargées de représenter et coordonner l'activité agricole « *L'ODARC [Office du développement agricole et rural de Corse], les Chambres... ils ne font pas ce qu'il faut, ils n'aident pas les éleveurs qui travaillent* » estime l'un d'eux. Une des solutions proposées serait de structurer une filière permettant de valoriser la viande des animaux abattus. Mais là encore, cette piste se heurte à la législation en vigueur qui dispose que ces animaux sans statut ni prophylaxie ne sont ni appropriables ni propres à la consommation.

Une autre solution, toujours aux alentours de Bastia, consisterait à gérer l'espace plutôt que les animaux proprement dits. Il s'agirait de « *démaquiser* » de larges zones autour de la ville pour permettre aux animaux de s'y nourrir et s'y abreuver sans en franchir les limites.

Toutefois, bien que les idées ne manquent pas, leur mise en œuvre piétine.

SOUS LE TERME DE DIVAGATION, DIFFÉRENTES CONFIGURATIONS HUMAINS-ANIMAUX

Que désigne le terme de « divagation » en Corse ? Nous caractérisons différents agencements anthropozootechniques (DORÉ et MICHALON, 2017) pour rendre compte de la diversité des situations dans lesquelles il est employé. D'un côté, les acteurs dotent ces animaux considérés comme divagants d'une agentivité, c'est-à-dire d'une

habileté à agir à l'aune de leur propre expérience et perception de leur milieu de vie. De l'autre, ils soulignent les responsabilités des humains à leur égard en identifiant ou en désignant les personnes supposées *répondre* de ces animaux. Ce sont des interdépendances à la fois matérielles (soins, revenus, etc.) et juridiques (déclarations administratives, bouclages, etc.) que les personnes confrontées à la divagation animale cherchent à démêler.

La divagation animale est un phénomène encadré par la loi, en particulier par le Code rural et de la Pêche maritime (CRPM) qui stipule qu'« *il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité* » (art. L.211-19-1). Il définit comme divagants les « *animaux errants sans détenteur, ou dont le détenteur refuse de se faire connaître, trouvés pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux* » (art. L.211-20). Le Code général des Collectivités territoriales confie aux maires « *le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces* » (art. L.2212-2 alinéa 7 du CGCT) sur leur commune. Ainsi, en l'absence de propriétaire, ou dans le cas où celui-ci ou celle-ci n'a pu être identifié-e, la responsabilité du maire est engagée.

Une telle définition juridique de la divagation animale est adaptée pour qualifier et gérer des situations de bétail échappé d'un enclos suite à une dégradation accidentelle de clôtures ou à la négligence plus ou moins caractérisée d'un éleveur ou d'une éleveuse. Mais, sur l'île, le phénomène de divagation animale recouvre des situations diverses que cette qualification ne permet pas de prendre en charge, empêchant d'en faire un véritable problème public. Derrière l'usage très courant de la catégorie d'« *animal divagant* », habitant-e-s et gestionnaires désignent en fait différents types de situations.

Il y a tout d'abord les animaux présentés comme issus de mobilités pastorales pas toujours maîtrisées. Une partie des troupeaux corses transhume : au printemps et à l'automne, des troupeaux circulent, entre les estives et les plaines, zones intermédiaires ou alentour des villages où ils passent l'hiver. « *Il s'agit de périodes particulièrement sensibles. Il peut arriver que des animaux isolés se retrouvent sur la voie publique* », nous explique le garde champêtre d'une commune côtière de Corse-du-Sud. Ces animaux passent aussi une partie de l'année en montagne, dans des zones d'estive où ils ne sont pas gardés. Il arrive alors que certains partent à la recherche de ressources fourragères ou d'eau qu'ils ne trouvent plus en montagne. Ces configurations sont les plus simples à gérer. Les animaux sont marqués, et les propriétaires plutôt réactifs quand il s'agit de venir récupérer un animal qui s'est écarté du rang.

Mais il existe des situations et des responsabilités plus difficiles à caractériser, lorsque, notamment, des animaux occupent de manière chronique des espaces communaux ou privés, des terres plus ou moins délaissées. On les décrit comme des glaneurs tirant parti des accotements ou des terrains en friche, débordant sur les routes, les jardins ou les parcelles agricoles exploitées. Ils peuvent alors être la source de problèmes variés, plus ou moins graves. Du décès d'un automobiliste ayant percuté une vache au milieu de la nuit aux souillures d'une place de village jonchée de bouses, en passant par la dégradation du petit patrimoine bâti ou les

risques sanitaires que ces animaux font peser sur les élevages alentour, la gestion et la prévention de ces problèmes conduit les personnes concernées à chercher à identifier les responsables de ces animaux. Si ces derniers sont marqués et le ou la propriétaire identifié-e, sa responsabilité peut être engagée en cas de problème grave. Mais pour les petits désagréments, les victimes, et parfois les élu-e-s, se plaignent de ne pouvoir améliorer la situation face à des éleveuses et des éleveurs accusé-e-s de se cacher derrière une prétendue tradition de liberté animale en Corse.

Dans d'autres cas, les animaux sont livrés à eux-mêmes une grande partie de l'année, mais peuvent être nourris et abreuvés : parfois régulièrement, parfois seulement au cœur de l'hiver ou d'une sécheresse. Leurs conditions de vie et leur présence dans l'espace public ou privé sont alors considérées comme la conséquence d'inconduites de personnes sachant tirer parti à moindre coût des produits de ces animaux mais surtout des subventions auxquelles ils donnent droit. Ces individus sont alors qualifiés tantôt d'« opportunistes » – quand ils sont connus, qu'ils assument la propriété de leurs animaux (même officieusement, par exemple par une marque au niveau de l'oreille) et en valorisent la production – tantôt de « voyous » – quand ils sont plus difficiles à identifier et sont soupçonnés de viser uniquement des subventions agricoles.

Les parties prenantes de la gestion de la divagation animale en Corse distinguent enfin un autre ensemble de configurations possibles, qui se caractérisent par l'absence de lien de propriété, voire de dépendance, de certains animaux à l'égard des humains. Les bêtes ont été « libérées » par leurs propriétaires qui leur ont retiré les boucles pour les « lâcher dans la nature » plutôt que de les vendre au moment de leur départ à la retraite. Ce sont des « personnes âgées qui ont laissé partir les bêtes sans faire la paperasse » explique un éleveur, ou qui sont décédées avant de s'être séparées des animaux. De ces « abandons » ou « libérations » découlent deux grands types de configurations qui se distinguent cette fois-ci principalement du point de vue de la qualification de l'agentivité des animaux qu'elles concernent.

D'un côté, ces animaux sont présentés comme luttant pour survivre : nos interlocuteurs rapportent, photos à l'appui, des cas d'animaux faméliques, souffrant de faim, de soif, ou de manque de soin, qui « ne ressemblent plus à rien » ou « font peine à voir » et seraient porteurs d'une mauvaise image de la Corse et de son élevage bovin. L'absence de contact régulier avec les humains est présentée comme une cause de souffrance et un facteur d'explication de leur caractère peureux ou agressif. La présidente de Cambià Avà évoque ainsi « des bêtes, à qui on ne donne ni à boire, ni à manger, ni des soins, [et qui] sont en souffrance, errent sur les routes et se rapprochent des zones de vie pour se nourrir et s'abreuver et [qui] sont source de dangers »⁴. Du point de vue des acteurs de la protection animale, « L'animal en liberté n'est pas le coupable, il est la victime », déclare la présidente de l'association *Global Earth Keeper*⁵.

D'un autre côté, certains évoquent l'existence de populations de bovins prospères, descendants d'animaux libérés ou abandonnés, ayant su s'accommoder d'une totale indépendance vis-à-vis des humains dans des espaces tantôt délaissés par ces

⁴ « Divagation animale : l'associu Cambià Avà hausse le ton », *Corse Matin*, le 23 janvier 2022.

⁵ « L'animal en liberté n'est pas le coupable, il est la victime », *Corse Matin*, le 29 août 2019.

derniers, tantôt très anthropisés. Parfois appelées « *vaches sauvages* » ou « *ensauvagées* », elles sont réputées avoir développé une capacité d'exploration du territoire pour s'alimenter et se reproduire de manière autonome, au point de n'être « *plus du tout domestiquées* ». Des acteurs distinguent ainsi les troupeaux récemment « *laissés à la dérive* » de « *troupeaux divagants historiques* ». Certain-e-s expert-e-s de la faune sauvage amené-e-s à conduire des observations nocturnes de grands ongulés aperçoivent parfois ces vaches discrètes, furtives, au « *comportement plus sauvage que beaucoup de grands mammifères de l'île* » selon un employé du Parc naturel régional de Corse. Celles-ci peuvent être convoitées par des éleveurs ou des éleveuses qui les intégreraient volontiers à leur cheptel et par des amateurs de viande qui en prélèvent occasionnellement au fusil. Elles sont alors présentées comme des « *bêtes de qualité qui mangent à leur faim, choisissent ce qu'elles mangent* » et qui sont finalement mieux nourries que les animaux d'élevage confinés dans des enclos.

Ces grandes configurations auxquelles se rapporte la divagation, décrites à grands traits, coexistent en Corse. On constate alors à quel point l'acceptation administrative du phénomène est mal ajustée à la pluralité des conditions de vie du bétail dans l'île. En zone urbaine, comme dans le quartier bastiais de Paese Novu, les acteurs concernés par la divagation animale ne savent pas toujours à quel genre d'animaux, d'éleveurs et d'éleveuses ils se trouvent confrontés. La présence de bétail en ville constitue une incongruité qui soulève une question : comment des vaches et des taureaux se retrouvent-ils à errer dans ces zones urbaines ?

Nous allons observer maintenant la situation depuis les différents types d'espaces fréquentés par ces animaux et analyser les difficultés pour leur y faire une place.

DES ANIMAUX QUI N'ONT DE PLACE NULLE PART

L'histoire des transformations des usages et occupations de l'espace est un point d'appui important pour comprendre l'ampleur et les particularités du phénomène de la divagation animale en Corse. Au tournant de la Seconde Guerre mondiale, l'espace montagnard de l'intérieur de l'île connaît une importante déprise agricole, accompagnée d'une désertification démographique et du délaissement d'une partie du foncier agricole dominé par l'indivision. Cet abandon de l'espace va constituer une condition du développement du cheptel bovin sur un territoire où il était historiquement resté marginal. Une croissance « *ambigüe* » de cet élevage s'amorce sur la période 1975-1980, marquée par l'instauration de primes agricoles aux troupeaux de vaches (CASABIANCA et VERCHERAND, 1986). Ces animaux peuvent alors parfois constituer l'opportunité de véritables placements financiers peu coûteux en travail et en capitaux, d'autant que la rusticité des vaches corses autorise une présence et une attention minimales des éleveurs les moins scrupuleux. Se développe alors un phénomène d'accaparement des espaces par des « *éleveurs d'opportunité* » qui y placent des bovins pour tirer parti d'un effet d'aubaine, résultat de la conjonction de l'évolution sociodémographique des espaces ruraux et de l'instauration des politiques de soutien à l'agriculture. Le nombre de bovins augmente alors de manière exponentielle sans accroissement significatif de la production. « *Ceux que j'appelle "les rois du désert" contrôlent l'espace selon un principe "premier arrivé, premier servi" mais sans empêcher les risques d'incendie. Ils rendent impossible l'arrivée de concurrents. Avec deux élevages, vous couvrez toute une vallée et bloquez l'installation de jeunes*

agriculteurs et d'autres espèces. Et enfin, le nombre artificiellement haut d'éleveurs de bovins leur donne un poids aux élections professionnelles qui empêche d'autres voix d'émerger. Le système offre un contrôle géographique, social et politique à ceux qui en sont les bénéficiaires» explique François Casabianca, chercheur retraité de l'INRAE en Corse au magazine *Society*⁶. Ainsi, les bovins divagants sont des leviers de captation d'aides agricoles décorrélées du travail et des niveaux ou qualités de production, phénomène objectivé plus récemment par l'Office européen de lutte antifraude, qui parle dans un rapport de 2018 de «*faux agriculteurs*», de «*troupeaux fantômes*» et dénonce une «*chasse aux surfaces*» (OLAF, 2019: 28). De nombreux animaux sont ainsi livrés à eux-mêmes, sillonnant une grande diversité d'espaces où ils ne sont pas les bienvenus.

Tout d'abord, dans les espaces ruraux et agricoles, la présence d'animaux en liberté pose des problèmes à ceux considérés comme de «*vrais éleveurs*», notamment pour la reproduction de leurs troupeaux. Lorsqu'un taureau «*divagant*» vient couvrir leurs vaches, c'est le travail d'amélioration génétique qui est sapé, comme nous l'explique cet éleveur: «*Quand [...] tu travailles bien, que tu essayes de maîtriser ta repro, etc., que tous les jours quand tu arrives tu as un taureau de 1,20 m qui a sauté le grillage de 2,20 m pour venir saillir tes vaches [...] Je te parle pas au niveau sanitaire. Au niveau sanitaire... on peut tout imaginer.*» Les bovins en divagation sont aussi pointés du doigt – en premier lieu par les services de l'État en charge de la santé animale – comme des vecteurs importants de maladies, en particulier de la tuberculose bovine qui présente de forts taux de prévalence en Corse. À ce titre, ils sont non désirés à proximité des exploitations. Certaines personnes attribuent néanmoins une certaine valeur à ces animaux. Une pratique, dont la véracité est toutefois difficile à vérifier, consisterait à piocher dans ce vivier bovin pour grossir ponctuellement le troupeau lorsqu'un contrôle lié à l'attribution des aides européennes est annoncé. En revanche, la réintégration de ces animaux à un troupeau à des fins d'élevage est plus problématique. En raison d'abord de la législation qui l'interdit à un animal adulte qui n'a jamais été bouclé, mais aussi en raison de leur comportement qu'un éleveur qualifie de «*pas logique*», n'étant «*plus habitués à l'homme*». Lorsque leur présence est jugée trop problématique, ils peuvent parfois être abattus par des personnes excédées. Il arrive alors que leur viande soit consommée.

Ensuite, dans les campagnes habitées, les villages et les centres bourgs, l'évolution des modes de vie, des infrastructures et de la relation à la ruralité a contribué à l'exclusion des animaux en liberté de ces espaces. La transformation des mobilités humaines rend leur présence plus problématique: «*J'ai pas encore soixante ans et j'ai toujours connu [...] sur la route des brebis ou des chèvres ou des cochons ou des vaches à un moment donné, sans que ça chauffe. Mais bon, il y avait pas un trafic comme maintenant*» nous explique un éleveur ovin de Haute-Corse. La liberté des animaux faisant partie de l'élevage pastoral traditionnel, leur présence sur les routes de campagne et à l'orée des villages relevait de la normalité, «*mais c'était des animaux qui étaient sur des élevages maîtrisés, oui ils étaient sur la route mais dans le cadre*

⁶ Article de Joachim Barbier intitulé «*Sacrées vaches*» et paru en septembre 2021 dans le magazine *Society*.

de leur parcours» poursuit la même personne. Les animaux rencontrés aujourd’hui, «*n’importe où, n’importe comment*», sans maîtrise ni surveillance, dont le propriétaire n’est pas directement identifiable ou connu, sont considérés comme les symptômes de la dérive et du dévoiement du système pastoral traditionnel. Des aménagements sont mis en place pour se prémunir des dégâts et désagréments qu’ils occasionnent – des clôtures, des passages canadiens, etc. –, mais ils sont alors critiqués par les villageois-e-s, habitant-e-s permanent-e-s ou occasionnel-le-s parfois accusé-e-s d’être déconnecté-e-s de la ruralité. Ce sont alors les humains «*qui s’enferment, c’est le monde à l’envers*», s’indigne un castanéiculteur de Haute-Corse. Incidemment, la divagation animale change alors le paysage et la pratique de l’espace.

Dans les espaces les moins urbanisés comme les espaces dits «*naturels*» (montagne, chemin de randonnée, etc.), le caractère pastoral de l’élevage traditionnel en Corse et l’ancrage des pratiques de parcours et de transhumance dans l’imaginaire insulaire peuvent rendre acceptable la présence d’animaux en liberté dans les zones faiblement peuplées. Ils font partie de la carte postale autant qu’ils participent à l’entretien des paysages. Les gestionnaires d’espaces naturels leur reconnaissent parfois un rôle dans l’ouverture des milieux qui pourrait ainsi leur conférer une place légitime dans l’écosystème. Un représentant de la Fédération de chasse de Haute-Corse constate que les bovins ont facilité la lutte contre les incendies, autant qu’ils ont eu «*une action positive pour la faune sauvage*», favorisant les habitats de lièvres et de perdrix. Des incertitudes demeurent néanmoins quant à la concurrence alimentaire qu’ils peuvent représenter pour d’autres herbivores protégés tels que le mouflon ou le cerf élaphe de Corse.

Enfin, en zone urbaine, la situation est particulièrement trouble. La ville «*n’est pas le lieu adéquat pour les vaches, c’est pas leur place*» selon les élu-e-s et habitant-e-s interrogé-e-s à Bastia. Ces animaux et leurs propriétaires éventuels sont alors présentés tantôt comme des colonisateurs, tantôt comme des colonisés. D’un côté, on les décrit comme des animaux livrés à eux-mêmes qui font intrusion par opportunisme ou par nécessité dans des espaces où ils trouvent de quoi se nourrir. D’un autre côté, certaines personnes considèrent qu’il s’agit en quelque sorte des témoins d’un monde ayant été progressivement rogné au gré de la croissance de la ville.

La présence de bovins en ville est d’autant moins tolérée qu’elle est associée à des pratiques déviantes auxquelles aurait succombé une partie du monde rural. L’animal divagant en Corse décale alors notre regard par rapport aux relations habituellement traitées lorsqu’il est question d’humains et d’animaux : entre sauvage-domestique, colon-colonisé (MURPHY, 2020); BARUA, 2022), et même par rapport à la relation ville-campagne – qui serait une manière de définir une juste place à ces animaux – pour appréhender la relation entre bonnes et mauvaises pratiques, bon-ne-s et mauvais-e-s éleveurs et éleveuses. Le défaut de civilité qui l’exclut de certains espaces ne définit plus seulement l’animal ou la ville l’un par rapport à l’autre, mais définit celui ou celle qui est responsable de la présence animale dans un lieu inadéquat.

Face à l’impossibilité de s’accorder sur la place de ces animaux, certains acteurs cherchent à leur en inventer une. L’ensemble des communes, rurales comme urbaines, ont pour obligation de mettre en place des lieux de dépôt pour contenir les animaux dits divagants. Si le respect de l’obligation de créer de tels lieux est fluctuant d’une

commune à l'autre, les villes comme Bastia sont à l'origine de diverses propositions de lieux spécifiques où les parquer. Certaines associations de protection des animaux réclament la création de «*sanctuaires*» clôturés où ces animaux pourraient vivre à l'extérieur des villes. La plupart des solutions imaginées pour déplacer, réorienter, limiter ou cantonner les animaux divagants à un type d'espace particulier sont toutefois mises en échec. D'abord des problèmes techniques et organisationnels apparaissent : dans un contexte de recherche permanente de foncier de la part des éleveurs et éleveuses, il est difficile de dédier des espaces de pâturages à des animaux dont l'existence même est remise en cause et est associée à de mauvaises pratiques d'élevage. Malgré leur rusticité, ces animaux, une fois parqués, vont nécessiter un minimum de soins (affouragement en hiver, prophylaxie, etc.) dont le coût devrait être supporté par la collectivité. Ensuite, les acteurs s'impliquant dans de telles opérations peuvent être victimes de sabotage : les aménagements prévus par la mairie de Bastia ont ainsi été l'objet de dégradations et l'éleveur qui a collaboré avec la mairie pour le mettre en place a été l'objet d'intimidations.

Les abattages administratifs constituent à ce jour l'une des modalités d'action privilégiée, lorsque toutes les solutions ont été épuisées. Or, même dans la mort, ces animaux ne sont pas à leur place et posent problème. Les lieutenants de louveterie, habilités à procéder à des tirs libres sur la faune sauvage, se refusent bien souvent à abattre du bétail qu'ils considèrent ne pas être de leur ressort. Lorsque des tireurs habilités acceptent de procéder à ces tirs, ce n'est que par prise de conscience de la dangerosité des animaux pour la population. Ils interviennent alors de nuit pour éviter le «*risque médiatique*» et cagoulés pour éviter les représailles⁷ des «*éleveurs fantômes*» à qui appartiendraient officieusement ces bêtes. Ces abattages, qu'ils relèvent d'une décision administrative ou d'un acte clandestin, sont l'objet de vives critiques de la part des organisations de défense des animaux mais aussi d'une part de la population à qui la vue des carcasses d'animaux abattus «*déplaît*».

En sillonnant les différents espaces de Corse, on mesure l'ubiquité du phénomène de divagation animale. Le bétail divagant est partout perçu comme étranger. Sa présence dérange en ville comme à la campagne. En transgressant les frontières de la ruralité et des espaces qui leur sont assignés, ces animaux éclairent de nombreux autres phénomènes au-delà de la mobilité animale et de l'inclusion ou l'exclusion des animaux de tel ou tel espace (PHILO, 1995), notamment, celui de la transformation du territoire corse et son impact, tant sur les pratiques d'élevage que sur les pratiques habitantes. Quel que soit l'endroit où ils se trouvent, vaches et taureaux contribuent à une forme de déqualification de l'espace, concomitante de la déqualification de l'élevage et de pratiques concernant autant la conduite des animaux que la recherche de primes.

CONCLUSION

Quels que soient les espaces où ils se trouvent, les bovins dits divagants échappent, au moins partiellement, à toute tentative de définition unique, stable et précise. Ni complètement sauvages, ni complètement domestiques, ils échappent également assez largement à la définition juridique de la divagation animale. Ainsi, exclus des cadres

⁷ La question des représailles envers les personnes qui tentent d'agir est récurrente dans les discours des interviewés. Les auteurs ne sont jamais ouvertement cités, mais voient un bénéfice dans la divagation animale dont ils ne veulent pas voir la fin.

de l'action publique prévus pour les animaux transgresseurs ou indésirables, ils sont en définitive «*matter out of place*» (DOUGLAS, 1966) : ils débordent aussi bien des cadres juridiques prévus que des limites des espaces dans lesquels ils pourraient être tolérés.

La littérature traitant de la place des animaux en ville interroge, pour partie, les relations entre nature et culture (JEROLMACK, 2008). Ici, les vaches et les taureaux divagants interrogent également les relations entre ville et campagne, ou entre urbain et rural : à l'instar des pigeons étudiés par Jerolmack, ces animaux «*représentent l'antithèse de la métropole idéale, ordonnée et aseptisée, avec une nature maîtrisée et cloisonnée*» (JEROLMACK, 2008 : 72), mais aussi, dans notre cas, avec une *ruralité* «*maîtrisée et cloisonnée*». Ainsi, en Corse, le phénomène de la divagation du bétail en ville est aujourd'hui l'objet d'une critique sociale envers une certaine frange de la ruralité, en considérant ces animaux comme des révélateurs d'un défaut de civilité. Les difficultés à leur définir et à leur ménager une place sur l'ensemble de l'île pourraient également être considérées comme le symptôme d'une dislocation d'une communauté hybride (LESTEL, 2004) pastorale largement éprouvée depuis les années 1960, et qui n'a pas fini de se reconstruire ni de renégocier les conditions d'une conduite «*libre mais maîtrisée*» des bêtes face à des transformations des modalités d'usage des espaces et des rapports aux animaux parfois vécues comme brutales.

REMERCIEMENTS

Ce travail a bénéficié d'une aide du Métaprogramme SANBA (Santé et bien-être des animaux en élevage) d'INRAE dans le cadre du projet de recherche CROSBANIM (Institutionnalisation croisée de la Santé et du Bien-être des animaux).

BIBLIOGRAPHIE

- BARUA Maan, 2022 : «Feral ecologies: the making of postcolonial nature in London», *Journal of the Royal Anthropological Institute* 28(3), 896-919.
- BERTHIER Alizé, CLERGEAU Philippe et RAYMOND Richard, 2017 : «De la belle exotique à la belle invasive : perceptions et appréciations de la Perruche à collier (*Psittacula krameri*) dans la métropole parisienne», *Annales de géographie* 716(4), 408-434.
- BIHLER Dawn Day, 2013 : *Pests in the City: Flies, Bedbugs, Cockroaches, and Rats*, Seattle, University of Washington Press.
- BLANC Nathalie, 2000 : *Les animaux et la ville*, Paris, Odile Jacob.
- BOBBÉ Sophie, 1999 : «Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante», *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains* 5.
- BONDZ Julien, 2012 : «Animaux et objets marrons : résistances à la mise en exposition dans les parcs zoologiques et les musées d'Afrique de l'Ouest», *Civilisations* 61(1), 121-136.
- BUBANDT Nils et TSING Anna, 2018 : «Feral Dynamics of Post-Industrial Ruin: An Introduction», *Journal of Ethnobiology* 38(1), 1-7.
- CASABIANCA François et VERCHERAND Jean, 1986 : «Effets des primes dans l'élevage corse. Un exemple d'intervention de politique agricole contrariant le développement», Toulouse, FFSPN Éditeur.

- CLANCY Cara, COOKE Fiona et RAW Zoe, 2021: «Entanglement, autonomy and the co-production of landscapes: relational geographies for free-roaming “feral” donkeys (*Equus asinus*) in a rapidly changing world», *Geoforum* 123, 66-77.
- DAVIS Mike, 2000: *Ecology of Fear: Los Angeles and the Imagination of Disaster*, London, Picador.
- DIGARD Jean-Pierre, 1992: «Un aspect méconnu de l’histoire de l’Amérique: la domestication des animaux», *Homme* 32(122), 253-270.
- DONALDSON Sue, WILL Kymlicka et MADELIN Pierre, 2016: *Zoopolis*, Paris, Alma Éditeur.
- DORÉ Antoine et MICHALON Jérôme, 2017: «What makes human–animal relations “organizational”? The de-scription of anthrozootechnical agencements», *Organization* 24(6), 761-780.
- DOUGLAS Mary, 1966: *Purity and Danger: An Analysis of Concept of Pollution and Taboo*, Londres, Routledge; Kegan Paul.
- GRAMAGLIA Christelle, 2010: «Les goélands leucophée sont-ils trop nombreux?», *Études rurales* 185, 133-148.
- GULLO Andrea, LASSITER Unna et WOLCH Jennifer, 1998: «The cougar’s tale», *Animal geographies: Place, politics, and identity in the nature-culture borderlands*, 139-161.
- IRVINE Leslie, 2003: «The Problem of Unwanted Pets: A Case Study in How Institutions “Think” about Clients’ Needs», *Social Problems* 50(4), 550-566.
- JABIOT Isabelle et DELFOSSE Claire, 2021: «Élevages urbains. Approches interdisciplinaires», *Études rurales* 207, 10-21.
- JEROLMACK Colin, 2008: «How Pigeons Became Rats: The Cultural-Spatial Logic of Problem Animals», *Social Problems* 55(1), 72-94.
- JOHNSTON Jacquelyn, 2023: «Transspecies liminality: unpacking the politics and patchy legitimization of urban human-cat relations», *Social & Cultural Geography* 0(0), 1-19.
- LESTEL Dominique, 2004: *L’animal singulier*, Paris, Seuil.
- MAUZ Isabelle, 2002: «Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises», *Espaces et sociétés* 110-111(3), 129-146.
- MURPHY Gwénaél, 2020: «Animaux coloniaux. La présence animale dans la justice civile de la Nouvelle-Calédonie (1883-1912)», *Histoire Sociétés rurale* 54(2), 117-149.
- OLAF, 2019: 19^e rapport de l’Office européen de lutte antifraude, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, Luxembourg, Office des publications de l’Union européenne.
- PEARSON Chris, 2021: *Dogopolis: How Dogs and Humans Made Modern New York, London, and Paris*, Chicago, IL, University of Chicago Press.
- PEARSON Chris, 2017: «Stray Dogs and the Making of Modern Paris», *Past & Present* 234(1), 137-172.
- PHILO Chris, 1995: «Animals, Geography, and the City: Notes on Inclusions and Exclusions», *Environment and Planning D: Society and Space* 13(6), 655-681.
- RENUCCI Janine, 1970: «L’élevage en Corse. Un archaïsme menacé», *Géocarrefour* 45(4), 357-389.
- RITTEL Horst W. J. et WEBBER Melvin M., 1973: «Dilemmas in a general theory of planning», *Policy Sciences* 4(2), 155-169.
- VATIN François, 1990: *L’industrie du lait: essai d’histoire économique*, Paris, L’Harmattan.
- ZITOUNI Benedikte, 2004: «L’écologie urbaine: mode d’existence? Mode de revendication?», *Cosmopolitiques–Cahiers théoriques pour l’écologie politique* 7, 137-148.

PUTTING COWS IN THEIR PLACE. ROAMING ANIMALS IN THE SHADE OF A CHESTNUT TREE IN CORSICA

In Corsica, while free-ranging animals are part of the landscape, cattle wandering around towns are unanimously considered to be out of place and described as 'roaming'. In an attempt to disentangle the situations covered by the term 'roaming', this article puts into perspective the way in which the stakeholders qualify the agentivity of animals and the responsibility of humans towards them. It describes the diversity of the actors involved, the ways in which the problem is posed, and the difficulties in providing answers. It shows that by transgressing the boundaries assigned to them, these animals contribute to the requalification of the spaces they frequent and of farming activity, as well as they are the result of the progressive transformation of both.

Keywords: rural-urban, wild-domestic, human-animal, livestock, agency.

RINDER IN IHRE SCHRANKEN VERWEISEN. DAS UNERSCHÖPFICHE THEMA DER STREUNENDEN TIERE

Auf Korsika gehören frei lebende Tiere zwar zum Landschaftsbild, aber Rinder, die in der Stadt herumwandern, gehören einstimmig nirgendwo hin und werden als «streunend» bezeichnet. Wir versuchen, die Situationen, die der Begriff «Streunen» abdeckt, zu entwirren, und erklären, wie die Akteure die Agentivität der Tiere und die Verantwortung der Menschen für sie darstellen. Wir beschreiben die Vielfalt der Beteiligten, die Art und Weise, wie das Problem angegangen wird, und die Schwierigkeiten, Antworten zu finden. Die Tiere tragen, indem sie die ihnen zugewiesenen Grenzen überschreiten, dazu bei, die Räume und die Viehzucht neu zu bewerten und gleichzeitig sind sie das Produkt ihrer allmählichen Veränderung.

Stichworte: Stadt-Land, wild-domestiziert, Mensch-Tier, Viehzucht, agency/ Agentivität.

Silvia FLAMINIO, Maud CHALMANDRIER, Joëlle SALOMON CAVIN	
<i>Introduction</i>	5
Chloé VANDEN BERGHE	
<i>Vivants dans la ville</i>	
<i>Les renards roux du bois de la Grappe (Région de Bruxelles-Capitale)</i>	17
Lucile GARÇON, Antoine DORÉ, Marie GISCLARD, Bastien TRABUCCO	
<i>Remettre les vaches à leur place</i>	
<i>Les animaux divagants, à l'ombre d'un marronnier corse</i>	35
Carole MARIN, Laurent COUDERCHET, Nicolas LEMOIGNE	
<i>Le sanglier urbain, impossible cohabitation?</i>	
<i>Les disservices et le désarroi bordelais</i>	51
Marie CHANDELIER, Yann NIKONOFF, Zoé OLIVER, Anthony GOREAU-PONCEAUD, Nicolas LEMOIGNE	
<i>Représentations médiatiques et habitantes de la présence du sauvage en ville: le cas du sanglier</i>	71
Joanne CLAVEL, Laurane BOULENGER, Nathalie BLANC, Camila LEANDRO	
<i>Vies et morts des insectes, gestions contemporaines de l'entomofaune</i>	89
Matiline PAULET, Maya LECLERCQ	
<i>L'humain et le goéland en ville: quand des interactions modifient les pratiques et les représentations des citoyens vis-à-vis de l'oiseau</i>	109
Boris CHASTANT	
<i>Coexister avec les vers luisants</i>	
<i>Histoires d'anecdotes</i>	129
Joëlle SALOMON CAVIN, avec Nathalie GEORGES et la participation d'Anne SIMON	
<i>Imaginaires urbains des fabuleux ZOOpuscules</i>	
<i>Entretien avec Nathalie Georges, directrice de la maison d'édition Animal Debout</i>	143
CONTRIBUTION HORS THÈME	159
Matthieu GILLOT, Patrick RÉRAT	
<i>Les mobilisations cyclistes à Santiago du Chili et Lima: des revendications pour une justice mobilitaire</i>	161